

Mariage le :

CONTRAT REPORTAGE MARIAGE

Entre les soussignés,

Nom de la mariée :

Prénom de la mariée :

Nom du marié :

Prénom du marié :

Adresse :

Code Postal Localité :

Mobile :

E-mail :

ci-après dénommé “ Les bénéficiaires”

et

Jean-Charles Cuvelier. Photographe.

domicilié au : 4 rue des Montagnards 59800 Lille.

Mail : jccuvelier@yahoo.fr

Tel portable : 06-14-15-31-92.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**Commande d'un reportage Mariage auprès de Jean-Charles
CUVELIER. Photographe**

Formule et option choisies :

Montant : €

Conditions de paiement :

- acompte de 10% à la signature du contrat, puis 50% du montant au plus tard 1 semaine avant le mariage.

– le solde comptant le jour du mariage ou à la livraison de l'album (2 à 5 semaines)

Les Mentions Légales :

Article 1

Les futurs mariés déclarent être majeurs et poser librement pour des photos, suivant le style qu'il souhaite.

(si l'un des futurs époux est mineur , les signatures des parents ou des représentants légaux sont obligatoires)

Article 2

Toute réalisation photographique confère au photographe, son auteur, des droits de propriété artistiques, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le Code de la Propriété Intellectuelle. Les droits sont réservés, toutes reproductions des images interdites. Les futurs mariés sont, de par la loi, les propriétaires inaliénables de leurs images et le photographe se doit de respecter ce droit d'image.

En conséquence, le photographe et les mariés devront se consulter mutuellement en cas de besoin d'exploitation des photos dans un cadre autre que celui défini par le présent accord. L'accord inclut, entre autres, la publication ou l'utilisation des photos à des fins de promotion de l'auteur : publication d'un éventuel ouvrage présentant l'oeuvre du photographe. expositions et concours, y compris le droit de reproduction, en particulier : catalogue, dossiers de presse, presse locale, nationale et spécialisée, édition d'affiches ou de cartes postales,

· Sites et galeries web personnels du photographe,

· Par tous procédés de représentation existant ou à venir : cartes de visite, CD, DVD, composites papiers et books personnels du photographe...

Article 3

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à mon image et/ou à ma réputation. Je m'engage à être solidaire du photographe en cas de préjudice causé, par une utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.

Article 4

Le repas du photographe est à la charge des mariés - Les frais de transports sont définis au préalable ;

Article 5

L'acompte constitue un 1er versement à valoir sur le prix total du reportage. Il manifeste la preuve d'un engagement ferme et irrévocable des parties au contrat. Toute rétractation de l'une des parties peut engager sa responsabilité civile contractuelle .(sauf cas force majeure)

Article 6

Le présent contrat est valable, sans limite de territoire, pour une durée illimitée. Les références de vos tirages pour la réalisation de votre album ou commandes invités peuvent être transmis au photographe jusqu'à 12 mois après le mariage. Les fichiers ou négatifs seront ensuite archivés dans nos locaux pour une durée illimitée .Ils restent la propriété du Photographe conformément aux droits sur la propriété Intellectuelle et droits voisins.

Fait en deux exemplaires originaux à :

le

signatures devant être précédées de la mention manuscrite suivante : « bon pour accord »

signature du photographe

signature des futurs Mariés